## Procès-verbal de l'assemblée générale de quartier du 27 mars 2013

Heure : 17h30 → 20h30

<u>Lieu</u> : Curo-Hall <u>Ordre du jour</u> :

- 1. Présentation du périmètre d'étude ;
- 2. Qu'est-ce qu'un contrat de Quartier Durable ?
- 3. Qui est concerné?
- 4. Comment peut-on participer activement au bon déroulement du programme ?
- 5. Constitution de la Commission de quartier ;
- 6. Divers.

## Compte-rendu

Après une brève introduction faite par Monsieur Boulmaïz<sup>1</sup>, Monsieur Dielis<sup>2</sup> prend la parole et explique ce qu'est un contrat de Quartier Durable.

Le périmètre d'étude est détaillé. Il s'étendra de la rue Ropsy Chaudron jusqu'à la Porte d'Anderlecht et englobera la chaussée de Mons, la rue du Compas, la rue de Liverpool, l'avenue de la Brasserie, la place Lemmens, la rue du Chimiste, la rue Odon, la rue Abbé Cuylits, la rue Broyère, la rue des Mégissiers, la rue de la Bougie, la rue Haberman, la rue de la Rosée, la rue de la Poterie, la rue Foppens, une partie de la rue de la Clinique, la rue Bissé, la rue Gheude et la rue Memling.

Le budget du programme s'élève à près de 15.000.000 d'euros. La Région de Bruxelles-Capitale et l'État fédéral participeront respectivement à hauteur de 11.000.000 d'euros et 3.125.000 d'euros. Le reste sera financé par la Commune.

Pourquoi avoir choisir le quartier « Compas » pour ce nouveau contrat de quartier? Il s'agit d'un quartier en pleine mutation présentant un bâti dégradé, des friches urbaines et une population fragilisée (taux de chômage très élevé par exemple). De plus, la Commune a la volonté d'accompagner les projets de développement du quartier (Abattoir, SDRB, Port Sud...).

En ce qui concerne la participation citoyenne, les habitants auront la possibilité de participer à l'élaboration et à l'exécution du programme grâce aux assemblées générales et aux commissions de quartier. De plus, des ateliers seront mis en place pour évaluer les besoins du quartier.

L'engagement d'un chef de projet est en cours.

En ce qui concerne le calendrier, un projet de programme sera soumis en septembre à une enquête publique et à une commission de concertation. Après accord du Collège et du Conseil, il sera envoyé au Gouvernement régional pour approbation (31 octobre au plus tard).

L'auteur de projet<sup>3</sup> qui a été désigné par la Collège communal se présente et explique les différentes phases de l'étude ainsi que sa méthodologie.

<sup>1</sup> Chef du service de la rénovation urbaine

<sup>2</sup> Echevin de l'économie, des classes moyennes, de l'emploi, des marchés, de la rénovation urbaine et des contrats de quartier

Des promenades dans le quartier ainsi que des rencontres avec les habitants et les autres acteurs locaux (associations, commerçants...) seront organisées dans le cadre du diagnostic. Des ateliers et des groupes de travail thématiques seront également constitués. L'objectif sera de définir les besoins du quartier.

Ensuite, on entrera dans une phase de programmation qui aboutira à une liste de projets budgétisés.

Les bureaux d'étude soulignent les délais très courts qu'il va falloir respecter.

On procède à un appel à candidature pour la Commission de quartier. Elle doit être composée d'au moins 8 habitants du quartier. Les personnes présentes sont invitées à remplir un formulaire pour se porter candidat. Le Conseil communal devra statuer sur la composition de cet organe.

Le public est invité à s'exprimer.

En raison du marché des abattoirs, une foule, incivique, provoque des nuisances et beaucoup de déchets sont abandonnés. Les marchands sont les premiers à en faire partie en laissant traîner leurs caisses vides.

Le directeur de la SA Abattoir fait remarquer que sa société nettoie le site après chaque marché. C'est une imposition de la Commune.

Les vendeurs de véhicules d'occasion sont nombreux dans le quartier. Ces activités entraînent des nuisances sonores, des embouteillages et de la pollution.

Monsieur Dielis précise que la Commune et la Région réfléchissent à des solutions pour délocaliser ces établissements.

Il y a souvent des dépôts sauvages dans le quartier.

Pour combattre ce problème, Madame Roex<sup>4</sup> informe qu'une nouvelle cellule a été mise en place et qu'un numéro vert a été instauré : le 0800 9 1070. Cette ligne permet de dénoncer tout dépôt clandestin. Des agents sont envoyés sur place et une enquête est menée.

La fréquence de ramassage des sacs bleus et jaunes (une fois tous les 15 jours) est trop faible pour les gens qui habitent dans des petits logements. Ils n'ont pas assez de place pour stocker leurs poubelles. Dès lors, cela incite certains habitants à se débarrasser de leurs déchets n'importe où.

Monsieur Dielis fait remarquer qu'il s'agit d'un problème qui relève des compétences régionales. Un budget « propreté » a été débloqué avec Atrium. Toute une série de mesures ont été élaborées pour obliger les commerçants à respecter les règles en matière de déchets.

Les études précédentes vont-elles être utilisées?

Les bureaux d'études répondent qu'ils vont évidemment les consulter. En plus de cela, des rencontres avec les habitants et les autres acteurs locaux vont être organisées.

Les habitants du quartier ont le sentiment d'être abandonnés par les autorités. L'insécurité est grandissante. Des pétitions ont été transmises mais rien ne bouge!

La problématique de la la station de métro Clemenceau est abordée. Elle provoque des

<sup>3</sup> Association momentanée entre le Collectif ipé et BUUR

<sup>4</sup> Echevine des affaires néerlandophones, du transport et de la propreté

embouteillages, il faudrait la déplacer du côté des abattoirs.

Monsieur Dielis répond qu'une étude est en cours.

Est ce que les sens de circulation aux alentours de l'église Notre-Dame vont être modifiés?

A priori, non.

Le problème du parking sauvage est soulevé par les riverains.

Monsieur Dielis rétorque qu'il s'agit de la compétence de la Police.

Une réflexion sur l'intérêt de l'existence d'un abattoir situé en pleine ville est évoquée.

Il y a trop de night shops!

Monsieur Dielis répond qu'ils ont diminué de moitié en 5 ans.

La réunion se termine par une rencontre entre la Commune, les bureaux d'études et les habitants autour de tables où sont exposés des plans du quartier et des projets réalisés dans le cadre de contrats de quartier précédents.